



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00708910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 34. Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars

Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	09/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) anime un collectif associatif, regroupant de nombreuses associations et institutions dont la Ville de Besançon, qui organise des événements autour de la journée internationale des droits des femmes qui a lieu chaque année le 8 mars.

I. Contexte

La journée internationale des droits des femmes, reconnue par l'Organisation des Nations Unies, est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde depuis 1975. C'est une occasion de faire le point sur les luttes et les réalisations passées, et surtout, de préparer l'avenir et les opportunités qui attendent les futures générations de femmes.

Chaque année à Besançon des événements sont organisés par un collectif d'associations et de partenaires institutionnels dont la Ville de Besançon, l'Etat, le Mouvement du Nid, FETE, le CICS, l'ADDSEA, l'UNSS, le CIDFF, Solidarité Femmes, Fédération Léo Lagrange... Il propose des interventions et des expositions sur le thème de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et intervient dans la sphère publique dans différents domaines : culturel, sportif, éducatif et historique.

Le CIDFF coordonne ce dispositif.

En 2023, plusieurs actions seront organisées sur la période entourant le 8 mars qui ont pour objectif de rendre visible la lutte pour l'égalité des droits des femmes à travers de multiples actions organisées, créées et animées par les associations du collectif. Parmi celles-ci :

- Exposition - Droit à l'Avortement dans le monde - proposée et créée par le CICS et le Roseau - ADDSEA / coût conception 700 €, prise en charge CICS 250 € soit un solde de 450 €,
- Pièce de théâtre - Les secrets d'un gainage efficace - coût représentation 650 € proposé par la troupe « Les pièces rapportées »,
- Film - Female Pleasure - par la réalisatrice Barbara MILLER, proposé par Solidarité Femmes / coût de projection 350 €,
- Action Clip avec un groupe d'élèves du lycée professionnel Tristan Bernard, avec présentation du clip, suivi atelier, animation, témoignages, échanges et goûter de clôture au centre Nelson Mandela / proposée par la Ligue de l'Enseignement, la Cité éducative de Planoise et le CIDFF / coût de l'action 1 173 €, prise en charge de la Cité éducative de Planoise 923 € soit un solde de 250 € financé par la Ville de Besançon,
- Conférence chantée - Les filles jouent de la trompette - sur les femmes dans les musiques actuelles, à destination des scolaires, proposée par Le Bastion / coût conférence plus frais de déplacements intervenante 1 000 €.

On peut aussi évoquer :

- Le Forum sur « la mixité des formations » organisé par FETE et soutenu par la Ville de Besançon,
- Conférence organisée par le Mouvement du Nid avec des associations abolitionnistes,
- Sensibilisation et animations prévues au sein des collèges par la fédération Léo Lagrange sur l'Egalité Femmes - Hommes et les comportements sexistes,

- Interventions à destination du public scolaire de la Fédération Léo Lagrange en partenariat avec le musée des Beaux-Arts sur le thème « les femmes et l'art, de la préhistoire au 20^{ème} siècle »,
- Exposition « des Arts et des Femmes » à la résidence les Oiseaux animée par Solidarité Femmes,
- Exposition « Droit à l'Avortement dans le Monde » animée par le CICS et le Roseau - ADDSEA,
- Job dating « Mesdames, osez les microtechniques » porté notamment par le Campus des métiers microtechniques et systèmes intelligents, l'AFPA, Pôle Emploi, Miroir du Monde, PARI et la Cité Educative (action soutenue par l'Etat),
- Concours d'affiches porté notamment par le Ministère de la Justice.

II. Soutien financier

Le CIDFF sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention d'un montant de 2 700 € pour la célébration de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 700 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022184.10068.

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification.

L'association transmettra un compte-rendu de l'utilisation de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 700 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT